

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°39-2023-03-007

PUBLIÉ LE 27 MARS 2023

# Sommaire

## **SP DOLE /**

39-2023-03-27-00002 - arrete modificatif CSS

EQIOM02281320230327084324 (2 pages)

Page 3

SP DOLE

39-2023-03-27-00002

arrete modificatif CSS

EQIOM02281320230327084324



**PRÉFET  
DU JURA**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-Préfecture  
de Dole**

**ARRÊTE préfectoral modificatif  
portant renouvellement de la Commission de suivi de site  
de la cimenterie EQIOM de Rochefort-sur-Nenon**

**Arrêté n° SPDOLE/20230327-0001**

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L125-2-1, R125-5, R125-8 à R.125-8-5 ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 605 du 17 avril 2007 modifié, réglementant l'exploitation par la S.A. HOLCIM France, de l'unité de fabrication de ciment, de stockage et de traitement des déchets dans les installations de la cimenterie de Rochefort-sur-Nenon ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015042-0001 du 11 février 2015 portant création de la commission de suivi de site de la cimenterie HOLCIM, usine de Rochefort-sur-Nenon ;

Vu l'arrêté préfectoral n°AP-2018-06-DREAL du 24 janvier 2018 autorisant la société EQIOM à poursuivre l'exploitation d'une cimenterie et ses installations annexes et connexes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 02 octobre 2020 portant renouvellement de la Commission de suivi de site de la cimenterie EQIOM de Rochefort-sur-Nenon ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2022 portant délégation de signature à Mme Natacha VIEILLE, sous-préfète de Dole ;

Considérant la modification du Comité Social et Économique d'Eqiom ;

Considérant la désignation des membres du collège « Salariés » composant la commission, en date du 23 mars 2023 ;

Sur la proposition de la Sous-préfète de Dole ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : L'article 2 de l'arrêté n° SPDOLE/20201002-0001 susvisé est ainsi modifié :

Collège "Salariés de l'installation classée pour laquelle la commission est créée"

- M. Michael Da Costa, Secrétaire du Comité social et économique de l'usine EQIOM de Rochefort-sur-Nenon, titulaire ;
- M. Vincent GUYON, Secrétaire de la Commission santé, sécurité et conditions de travail de l'usine EQIOM de Rochefort-sur-Nenon, titulaire ;
- M. David CUEVAS, membre élu du Comité social et économique de l'usine EQIOM de Rochefort-sur-Nenon, suppléant ;

Le reste est inchangé.

**Article 2 - Exécution**

La Sous-Préfète de Dole et le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bourgogne-Franche-Comté, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée, à titre de notification, à chacun des membres de la commission de suivi de site.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Jura et fera l'objet d'un affichage dans chacune des collectivités territoriales concernées.

Fait à Dole, le 27/03/2023

La Sous-Préfète de Dole,



Natacha VIEILLE